# « BAROMÈTRE DE CLIMAT SOCIAL » : « C'EST MIEUX QUE SI C'ÉTAIT PIRE, MÊME SI C'EST MOINS BIEN QUE SI C'ÉTAIT MIEUX »

**→ Pour l'augmentation des salaires avec un minimum de 1700 €**

**→ Pour la défense des droits des salarié(e)s**

**→ Pour une formation pro de haut niveau**

**→ Pour la défense des emplois**

**→ Contre le harcèlement des salarié(e)s**

**→ Pour l'égalité femmes-hommes**

**→ Pour une protection sociale qui couvre les besoins réels**

**→ Pour la retraite à 60 ans à taux plein**

Pour que soit mis au jour le « climat social » de notre entreprise, la direction de Dalloz (ou du groupe ?) a donc fait appel aux services (rétribués) de BVA, société française de sondages d'opinions et marketing, plus célèbre pour ses enquêtes sur le comportement des consommateurs que pour sa capacité à rendre compte du mal-être au travail. Par un tour de passe-passe coutumier chez les « communicants », l'enquête sur le climat social s'est d'ailleurs transformée en « présentation de l'indice de satisfaction » des salarié-e-s de Dalloz…

Il est vrai que BVA livre plus facilement la cote de popularité de tel ou tel homme politique ou la fréquence avec laquelle un ménage renouvelle l'achat de ses plaquettes de beurre demi-sel qu'une contribution aux Actes de la recherche en sciences sociales.

Une première question s'impose : pourquoi la direction a contourné les possibilités d'enquête du CHSCT, en le privant ainsi de ses prérogatives ? Cette attitude est cohérente avec le mépris ou la nonchalance avec lesquels elle a traité les différentes institutions représentatives des salarié-e-s (CE, DP, CHSCT).

On aurait voulu décourager les vocations à se présenter aux élections professionnelles qu'on ne s'y serait guère mieux pris…

Ensuite, on peut se demander quel usage il est fait du calendrier : pourquoi les résultats de cette enquête n'ont-ils pas été présentés de façon détaillée aux salarié-e-s avant qu'elles-ils soient appelé-e-s à voter ? Car, malgré les imperfections objectives de l'enquête BVA, on apprend, entre autres, que 40 % des salarié-e-s ont des problèmes de travail qui les empêchent de dormir, que 41 % se sentent nerveux-euses ou stressé-e-s avant d'aller au travail, ou encore que 50 % ont l'intention de quitter leur emploi actuel avant cinq ans…

Enfin, sur la méthode qui consiste à s'arroger le monopole de la détermination des critères quantitatifs et de leur interprétation, on ne saurait que conseiller à notre direction une lecture plus assidue des meilleurs auteurs que notre maison d'édition publie.

Ainsi, Alain Supiot, professeur au Collège de France et grand auteur Dalloz, indique dans la conclusion d'un de ses derniers ouvrages (*La Gouvernance par les nombres*, éd. Fayard) : « Le bon usage de la quantification suppose un sens de la mesure, que le droit peut contribuer à maintenir ou à restaurer, en imposant le respect du principe du contradictoire dans l'élaboration et l'interprétation des nombres affectés d'une force normative. » Il serait temps que soit respecté le principe du contradictoire…

*Les 14 et 15 avril, votez pour vous,*

*votez CGT !*

SGLCE la cgt le livre parisien

DALLOZ info'com-la cgt

la cgt

# Journalistes et solidaires

La CGT défend les journalistes et porte leurs revendications, parmi lesquelles :

➜ des droits d'auteur pour tous les textes publiés, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, car il existe encore de grandes disparités (hommes payés, femmes non ou moins)

➜ l'uniformisation des paiements entre les revues et dans les types de paiement

➜ l'augmentation des piges et des droits d'auteur qui ont été réduits drastiquement l'année dernière sauf pour certaines revues

➜ le lissage et l'uniformisation des salaires pour les contrats fixes vers le haut (les disparités sont très importantes et les augmentations pas toujours conformes au travail fourni)

➜ des mesures contre le harcèlement de tout type et la demande d'une meilleure implication et d'un meilleur encadrement par la médecine du travail

➜ la redéfinition de la redistribution du travail par pôles (rapporter son travail à un N+1 avec qui on n'a pratiquement pas de contact est totalement absurde)

Pour autant, la priorité, aujourd'hui, doit être donnée à **la solidarité avec l'ensemble du personnel**, car il serait vain et dangereux de ne concevoir l'action syndicale que comme la défense d'intérêts catégoriels alors que le groupe a récemment montré ses intentions de réorganisation du travail, laquelle ne devrait épargner personne.

## Les 14 et 15 avril, votez pour vous, votez CGT !

SGLCE la cgt le livre parisien

DALLOZ info'com-la cgt